

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 203**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

---

**OBJET**

Clefs de répartition pour les cités-mixtes. Année scolaire 2015/2016.

---

**Direction de l'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
12356**

## PRESENTATION

Conformément à la convention passée avec la Région, celle-ci assure la main unique de gestion des ensembles immobiliers comportant un lycée et un collège (cités-mixtes). Quatre établissements du département des Bouches du Rhône sont concernés. Cette convention règle notamment les modalités de participation du Département aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces établissements.

Le présent rapport a pour objet d'approuver la réactualisation des clefs de répartition pour l'année scolaire 2015/2016, selon le tableau ci-après :

Cité-Mixte	Clefs 2015/2016		Rappel des clefs 2014/2015	
	Région	Département	Région	Département
Marcel Pagnol - Marseille	70,3%	29,7%	69,9%	30,1%
Honoré Daumier - Marseille	56,2%	43,8%	56,6%	43,4%
Marseillevéyre - Marseille	54,8%	45,2%	54,8%	45,2%
Thiers - Marseille	85,6%	14,4%	84,8%	15,2%

Ces clés de répartition sont déterminées en fonction des effectifs externes et demi-pensionnaires du lycée et du collège, des surfaces affectées à chacun d'eux et définissent la répartition des surfaces communes. La participation du Département aux dépenses engagées pour les cités-mixtes, tant en investissement qu'en fonctionnement (charges de viabilisation), est ensuite calculée en application des pourcentages qui découlent des clés de répartition.

Vous trouverez en annexe les conventions des clefs de répartition de chacune des quatre cités-mixtes du département pour la précédente année scolaire.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

Le présent rapport ne comporte pas d'incidence financière.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

